

LE LIEN

Bulletin communal d'informations de **LASSY**

n° 154 – Avril/Mai/Juin 2023



©Ouest France

VIE PRATIQUE

Déclaration des revenus
2022 : des permanences
près de chez Vous.

Pages 4

VIE JEUNESSE

Passer son bafa / devenir
animateur (trice)

Page 15

DOSSIER CENTRAL

Le projet d'une nouvelle ligne
à grande vitesse sur notre
territoire

Page 12-13



« Gouter des aninés »



ON DANSE A TOUT AGE



« Boum de l'APE »

LE LIEN



Magazine trimestriel d'informations municipales de LASSY

Photo de couverture : Le projet d'une nouvelle ligne à grande vitesse sur notre territoire

Directeur de la publication :

Mr Le Chénéchal Didier

Rédacteur en chef :

Mme Le Duc Véronique

Rédaction : comité de rédaction

Mesdames Delphine Lecouf-Hublart,

Véronique Le Duc, Messieurs

Jean-Yves Bourdeverre, Franck Noël,

Hugues Moulard, et les services

municipaux.

Photos : associations, Mr Bourdeverre et les services municipaux.

Remerciements à toutes les personnes et aux associations qui ont contribué à l'élaboration du contenu de ce magazine.

Conception et réalisation : Imprimerie Castelbriantaise

Tirage à 750 exemplaires sur papier recyclé

Impression : Imprimerie Castelbriantaise

Distribution par les agents techniques des services municipaux

Disponible version électronique sur le site de la mairie : <https://www.lassy35.fr/>

SOMMAIRE

- p. 3 Editorial
- p. 4-8 Vie Pratique
- p. 8-10 Tourisme
- p. 11 Vie Culturelle
- p. 12-13 **Dossier : Le projet d'une nouvelle ligne à grande vitesse sur notre territoire**
- p. 14-15 Vie Jeunesse
- p. 16-20 Vie Municipale
- p. 21-22 Vie Associative
- p. 23 Ça s'est passé à Lassy

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	/	16h - 18h
Mardi	/	16h - 18h
Mercredi	9h - 12h	/
Jeudi	9h - 12h	15h - 18h
Vendredi	9h - 12h	15h - 18h
Samedi	9h - 12h	/

Si vous voulez faire paraître un article dans le prochain bulletin :

Parution du **Lien N° 155 de Juillet/Août/Septembre 2023** semaine du 3 juillet. **Les articles** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : mairie.lassy@wanadoo.fr pour le 9 Mai. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN. Le comité de rédaction demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La présentation des résultats financiers de la Commune et le budget primitif 2023 étaient à l'ordre du jour du conseil municipal du 7 avril dernier.

Malgré les différentes hausses supportées par la Commune, les comptes sont bien équilibrés, et le niveau d'endettement est particulièrement faible.

Néanmoins, et pour la première fois, nous sommes obligés d'affecter une partie des excédents 2022 en prévision de la hausse de la facture d'électricité annoncée pour 2023.

Les travaux de la boulangerie ont commencé. La livraison du bâtiment est prévue pour le 19 juin prochain. L'appel d'offre pour les équipements est en cours. Les choix seront effectués à la fin du mois, en collaboration avec le futur boulanger. L'installation des équipements et de la boutique demanderont au moins 3 semaines. Notre futur boulanger envisage une ouverture au courant du mois de juillet.

Par ailleurs, le salon de coiffure « Résilience » a prévu de se déplacer en mitoyenneté avec la boulangerie. Les accès aux commerces s'effectueront par le parking. Accès qu'il conviendra d'aménager.

Le kinésithérapeute installé dans un local communal, va être rejoint par deux professionnels paramédicaux : une ostéopathe et une psychologue. Les aménagements sont en cours, avec comme objectifs, d'une part d'offrir un accueil agréable aux patients, et d'autre part, de permettre des conditions de travail agréables pour les professionnels.



Compte tenu du contexte de plus en plus contraint, la Municipalité envisage de réorienter le projet de la salle de sport en salles d'activités. Il va être proposé au conseil municipal de travailler sur ce projet avant cet été. Il serait alors possible d'engager les opérations de définition et d'appel d'offres avant la fin de cette année.

Ce nouveau projet répondrait immédiatement à la demande des associations en termes de disponibilité de salles, et serait d'un coût plus abordable pour la Commune.

Pour cette opération, il sera nécessaire d'effectuer une modification simplifiée du PLU.

Enfin, un nouveau lotissement d'un peu plus d'une trentaine de lots est en prévision. Il sera situé rue de Vallée et rejoindra la rue Jean Fontaine, en sortant de la commune en direction de Guichen. Les opérations d'aménagement devraient commencer à l'automne, dès que tous les éléments administratifs auront été réglés.

Le Maire
Didier Le Chénéchal

Aide à l'achat d'un vélo

Si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous remplissez les conditions vous pouvez bénéficier d'une aide financière car les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1^{er} janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide. Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette page. Pour obtenir

cette aide, vous devez déposer votre demande, dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo, sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

Les aides à l'achat d'un vélo	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € ou une personne en situation de handicap et j'achète ...	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € et j'achète ...	Je suis une personne morale (entreprise, association, collectivité...) et j'achète ...	Je suis un particulier ou une personne morale (entreprise, association, collectivité...) et je me débarrasse d'un véhicule ancien ou polluant (camionnette ou voiture) et j'achète ...
VÉLO CLASSIQUE	AIDE DE 150 € MAXIMUM/VÉLO			
VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	AIDE DE 400 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 300 € MAXIMUM/VÉLO		AIDE DE 1 500 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO PAR PERSONNE DE FOYER
VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (ÉLECTRIQUE)	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 3 000 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO PAR PERSONNE DE FOYER
VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (NON ÉLECTRIQUE)	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 3 000 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO PAR PERSONNE DE FOYER
REMORQUE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/REMORQUE	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/REMORQUE	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/REMORQUE	

1. TOUTES LES AIDES SONT PLAFONNÉES À 40% DU COÛT D'ACHAT.
2. SEULS LES VÉLOS NEUFS SONT CONCERNÉS PAR LE BONUS.
3. UNE PERSONNE NE PEUT BÉNÉFICIER DU BONUS VÉLO ET DE LA PRIME À LA CONVERSION QU'UNE SEULE FOIS. LES DEUX AIDES SONT CUMULABLES POUR UN MÊME CYCLE.
4. POUR DEMANDER UNE AIDE : WWW.PRIMEALACONVERSION.GOUV.FR

Actualités/Agenda

Déclaration des revenus 2022 : des permanences près de chez vous

Les services de la Direction régionale des Finances publiques assurent des permanences à Guichen, Guichen et Val d'Anast dans le cadre de la campagne de déclaration des revenus 2022. **La déclaration en ligne des revenus de 2022 débute le 13 avril 2023 et les contribuables breilliens ont jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2023 pour la réaliser.**

Les usagers qui ne disposent pas d'une connexion internet ou ayant des difficultés à utiliser les outils numériques bénéficient d'une dérogation et peuvent envoyer leur déclaration au format papier mais celle-ci doit être déposée avant le lundi 22 mai 2022 à 23h59.

Les usagers qui ont des questions ou qui ont besoin d'être aidés dans leurs démarches peuvent appeler le **0 809 401 401 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h** (appel non surtaxé).

Enfin, des permanences dédiées à la déclaration des revenus sont également réalisées par des agents des Finances publiques dans des établissements labellisés France services au plus proche de vos usagers.

4 permanences en Mai près de chez vous Espace France Services sans rendez-vous :

France services à Val d'Anast : Jeudi 4 mai (matin) au Chorus, 7 rue du Querpon.

Antenne France services à Guipry-Messac : Vendredi 5 mai (matin) à l'Espace Alexis-Moisson

France services à Guichen : Mardis 9 et 23 mai (matin) Bâtiment le « Réso », 26 rue Commandant Charcot à Guichen

Réunions d'informations retraite

Tout au long de cette année 2023, deux réunions d'information retraite sont organisées avec la Carsat :

- **Mercredi 28 juin à 17h30** : Maison du développement, 8 rue du Frère Cyprien, Val d'Anast
- **Mardi 10 octobre à 17h30** : salle du Conseil, Maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal, Guichen



QUAND DÉCLARER VOS REVENUS ?

Déclaration en ligne : ouverture le 13 avril 2023.

Dates limites par zone :

Zone 1	départements 01 à 19 et non-résidents	25 mai 2023
Zone 2	départements 20 à 54	1er juin 2023
Zone 3	départements 55 à 976	8 juin 2023

Date limite de dépôt au format papier le 22 mai 2023.



Une présence renforcée des conciliateurs de justice sur le territoire

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit. L'accord qu'il propose peut-être homologué : Approbation d'un acte ou d'une convention par le juge par la justice.

Mr Loïc Boisroux assure ses permanences au **Réso à Guichen à raison de deux mercredis par mois de 13h30 à 17h**. Depuis le 3 avril, il assure le suivi des communes suivantes : Guichen, Baulon, Lassy, Goven, Bourg-des-Comptes et Saint-Senoux.



Modalités de prise de rendez-vous : Prise de rendez-vous auprès de l'accueil du Chorus au 02 99 92 46 99. Entretien de 45 min. **Toutes infos sur :** <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/>

Énergie

Retrouvez les aides auxquelles vous êtes éligibles en 2023 :

Les chèques énergie, les aides à la rénovation énergétique ...

Toutes les infos sur :

<https://www.lassy35.fr/actualites/energie/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15168>

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique>

ÉCONOMISEZ

**DE L'ARGENT
EN 2023 !**



Les biocides, des pesticides cachés dans nos maisons

Les biocides sont des pesticides au même titre que les produits phytosanitaires, mais ne sont pas utilisés pour les mêmes raisons :

- **Biocides :** protection des biens et des personnes (désinfectant, antiparasite, protection du bois ...)
- **Produits phytosanitaires :** protection des cultures (herbicides, insecticides, répulsif ...)

Ces produits ne sont pas soumis à la même réglementation. Ainsi, une molécule interdite dans un produit phytosanitaire peut cependant être autorisée dans un biocide !

Des impacts sur la santé humaine et notre environnement

- **Dans l'eau que nous buvons :** à cause de la solubilité des molécules ou de leur transport dans des matières en suspension, de nombreux biocides se retrouvent dans l'eau de nos rivières, avec le risque d'arriver jusqu'à l'eau de notre robinet.
- **Dans l'air que nous respirons :** la pollution de l'air intérieur serait 5 à 10 fois supérieure à celle de l'air extérieur.
- **Dans le sol qui produit nos aliments :** les biocides visent à éradiquer le vivant mais ne sont pas sélectifs. Une fois répandus dans la nature, ils sont potentiellement nocifs pour tous les autres êtres vivants.

Les bons gestes pour se passer des biocides

Pour chaque problème entraînant l'usage potentiel de biocides, il est possible de résoudre la cause, sinon de trouver des alternatives saines et efficaces.

Bactéries et virus : des désinfectants sont régulièrement utilisés pour limiter la propagation des virus de saison. Ce sont aussi des biocides ! Vous pouvez nettoyer régulièrement et soigneusement vos mains à l'eau et au savon et préférer des produits naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille, ...) ou éco-labellisés pour faire le ménage.

Le saviez-vous ? L'eau de javel est également un biocide : elle tue les bactéries (les bonnes comme les mauvaises) mais ne lave pas !

Pour apprendre à les identifier, prendre conscience de leurs impacts et trouver les solutions pour s'en passer, Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la bio 29 et la Mce ont réalisé une fiche d'information **«Les biocides, des pesticides méconnus»**. Retrouvez la fiche Les biocides, des pesticides méconnus sur notre site Internet www.mce-info.org/publications (Sélectionnez le Filtre Pesticides) ou en version papier à la Mce à Rennes.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes - 02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org



Sécheresse en Bretagne : vers une amélioration ?

Après les pluies de septembre 2022, nous pouvons penser que la période de sécheresse est derrière nous. L'état des ressources superficielles et souterraines en eau s'améliore mais la vigilance reste de mise.

La sécheresse est-elle finie ?

La sécheresse 2022 est l'une des trois plus sévères depuis 1964 et la situation des ressources d'eau potable en fin d'été aura été extrêmement tendue. La Bretagne est très vulnérable face aux sécheresses puisque nous puisons 75% de notre eau potable dans les eaux de surface (cours d'eau et barrages). Mais les conditions climatiques semblent enfin être en train d'évoluer : la chute des feuilles des arbres font que l'évaporation par les plantes se réduit. Et les pluies commencent enfin à profiter à nos rivières. Conséquence positive de la remontée du niveau de nos cours d'eau, la situation dans les barrages s'est légèrement améliorée depuis début octobre. Mais plusieurs d'entre eux restaient proches de la rupture. Il faut donc rester vigilant et faire évoluer nos habitudes.

Des gestes économes en eau faciles à mettre en place

Les économies d'eau sont donc essentielles pour éviter tout scénario de rupture d'alimentation en eau dans les prochains mois. Voici quelques gestes simples à appliquer :

- Limiter le temps passé sous la douche de 3 à 5 min par jour.
- Éteindre l'eau qui coule inutilement lors du brossage des dents, lavage des mains, rasage ou encore lors de la vaisselle et installer des mousseurs aux robinets de la maison.
- Faire tourner son lave-linge et lave-vaisselle à plein.
- Penser à la récupération d'eau de pluie pour les usages extérieurs : arrosage, nettoyage terrasse...

Pour informer et sensibiliser les bretons sur l'eau, la Maison de la Consommation et de l'environnement (Mce) a réalisé **3 vidéos** : « Apprenons à connaître l'eau que nous consommons ». Retrouvez-les sur notre site Internet www.mce-info.org/publications (Sélectionnez le Filtre Environnement).

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement – CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org.

Signal Conso : un service public pour les consommateurs



Consommateur, si vous rencontrez un problème avec un professionnel : achat (magasin ou en ligne), café-restaurant, eau-gaz-électricité, banque-assurance-mutuelle, téléphonie-Internet, voyage-loisirs, automobile... , sachez que vous pouvez le signaler sur la plateforme SignalConso de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes).

Mode d'emploi de SignalConso

1. Signalez sur la plateforme SignalConso le problème (de manière anonyme ou non), ou posez directement votre question aux services de la répression des fraudes. Dans tous les cas, Signal Conso oriente le consommateur et le conseille.
2. Lorsque vous avez déposé un signalement, SignalConso contacte le professionnel pour l'en informer. Ce dernier peut alors vous répondre et/ou s'améliorer et vous serez informé par un email de SignalConso de son action. Si vous avez choisi de communiquer vos coordonnées au professionnel, il pourra vous contacter directement. Enfin, si vous choisissez d'interroger la DGCCRF sur vos droits, un agent de la répression des fraudes vous adressera par mail une réponse individualisée.

Intervention de la répression des fraudes grâce aux signalements des consommateurs

Votre signalement est automatiquement enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Lorsque pour un même professionnel, les signalements se multiplient alors la répression des fraudes peut décider de surveiller ou de le contrôler.

Adresse Internet de la plateforme Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr/>

BON A SAVOIR : Règlement des litiges de consommation

En cas de litiges, rapprochez-vous d'une association de défense des consommateurs qui vous aidera dans vos démarches de règlement amiable. Retrouvez toutes les permanences et les coordonnées des associations de défense de consommateurs bretonnes sur le site de la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) : www.mce-info.org/pratique/

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement – CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

VIE PRATIQUE



Mes Dépanneurs
QUE CHOISIR

Pour un dépannage en toute tranquillité



Pour un dépannage en toute tranquillité, Mes Dépanneurs QUE CHOISIR

Face à l'avalanche de litiges en matière de dépannage d'urgence, l'UFC-Que Choisir de Rennes annonce la mise en place d'un nouveau service « Mes Dépanneurs Que Choisir », une solution simple et sécurisée pour les prestations d'urgence de serrurerie et de plomberie à Rennes et 30 km alentours.

Vous ne savez pas à qui faire appel pour solutionner votre problème de plomberie ou de serrurerie ? Vous avez peur des arnaques ?

Le service « Mes Dépanneurs Que Choisir » vous assure une **mise en relation sécurisée avec un artisan sélectionné** pour son savoir-faire et son éthique. Après avoir renseigné la nature du problème rencontré, une estimation du coût de l'intervention est immédiatement transmise à chaque consommateur. Dans les 20 minutes du dépôt d'une demande de dépannage d'urgence, un artisan prend contact avec le consommateur pour convenir d'un rendez-vous rapide et finaliser un devis qui respecte l'estimation. **Avec ce service, les consommateurs bénéficient de 5 engagements :**

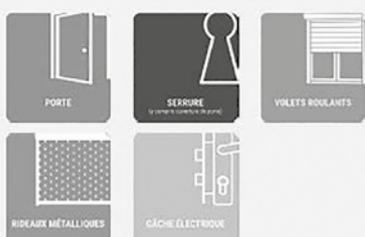
- les artisans ont bien les **qualifications et assurances requises**,
- les conditions générales appliquées au consommateur ne comportent **pas de clause abusive**,
- une **estimation du coût du dépannage** d'urgence est fournie au consommateur **dès la mise en relation** avec un dépanneur,
- un devis gratuit qui respecte l'estimation communiquée est systématiquement présenté au consommateur avant toute intervention,
- le consommateur est **libre de refuser de signer le devis** sans avoir à payer de frais.

L'inscription, ouverte à tous, est gratuite. En cas d'acceptation du devis, une participation aux frais de mise en relation d'un montant forfaitaire de 10 euros (TTC) est incluse dans le prix final facture.

Découvrez ce nouveau service sur : quechoisir.org/mesdepanneurs - 09 74 73 54 57

AVEC L'UFC-QUE CHOISIR, SOYEZ DÉPANNÉS, PAS ARNAQUÉS !

SERRURERIE



PLOMBERIE



LES 5 ENGAGEMENTS DE « MES DÉPANNÉURS QUE CHOISIR »

- Les artisans ont bien les qualifications et assurances requises ;
- Les conditions générales appliquées au consommateur ne comportent pas de clause abusive ;
- Une estimation du coût du dépannage d'urgence est fournie au consommateur dès la mise en relation avec un dépanneur ;
- Un devis gratuit qui respecte l'estimation communiquée est systématiquement présenté au consommateur avant toute intervention ;
- Le consommateur est libre de refuser de signer le devis sans avoir à payer de frais.

L'inscription, ouverte à tous, est gratuite. En cas d'acceptation du devis, une participation aux frais de mise en relation d'un montant forfaitaire de 10 euros (TTC) est incluse dans le prix final facture.

DES ARTISANS DE CONFIANCE EN URGENCE OU SUR RENDEZ-VOUS EN 3 ÉTAPES SIMPLES

1

Estimation tarifaire de votre problème directement en ligne au moment de la demande

2

Mise en relation avec des artisans qualifiés disponibles et proches

3

Un artisan vous appelle dans les 20 minutes et se déplace chez vous pour vous proposer un devis

VIE PRATIQUE

MaPrimeRénov' évolue : les nouveautés en 2023

Publié le 06 février 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)



Vous envisagez cette année des travaux d'isolation, de remplacement de fenêtres, de chaudière ? Au 1^{er} février 2023, les plafonds de travaux de rénovation pouvant être financés par MaPrimeRénov' et le programme public d'aide à la rénovation énergétique sont augmentés pour tenir compte de la hausse des prix. Service-Public.fr vous informe sur les principales nouveautés de 2023.

Pour 2023, le dispositif propose une aide financière aux propriétaires pour financer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement principal. Tous les ménages peuvent en bénéficier, quel que soit leur niveau de revenus, qu'ils soient propriétaires bailleurs ou copropriétaires. Le montant de la prime dépend des ressources du foyer et de la nature des travaux. Son objectif est de favoriser les rénovations les plus performantes et d'accroître le soutien aux ménages modestes.

De nouveaux plafonds de ressources ont été mis en place le 1^{er} janvier 2023. Vous pouvez consulter les plafonds de ressources sur la fiche d'information **Prime énergie "MaPrimeRénov'"**.

Fin d'éligibilité pour certains travaux et travaux pris en charge à découvrir sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16350>

Prime Covoituration

100€ pour le conducteur prime covoituration courte distance
Comment toucher la prime ?

- inscrivez-vous sur une application mobile de covoituration*
 - utilisez la même application pour les 10 trajets
 - et validez chaque trajet conducteur et passager(s)
 - doivent le faire
 - * voir la liste des applications éligibles sur covoituration.ecologie.gouv.fr
- réalisez 10 trajets en covoituration en 3 mois
- trajets courte distance ≤ 80 km
- 1^{er} trajet en 2023
- 25 € au 1^{er} covoituration, 75 € au 10^{ème} covoituration
- Versement dans les trois mois qui suivent le covoituration sous forme monétaire ou de bons d'achats
- + 100€ de prime covoituration longue distance (3 trajets de + de 80 km le trajet cumulable avec la prime courte distance)
- Un même conducteur ne peut toucher qu'une seule fois la prime courte distance.
- en Bretagne : l'appli publique gratuite **ouestgo.fr**
- exemple
- communiquiez vos permis de conduire [conducteur] et pièces d'identité valides [conducteur et passager(s)]
- activez la géolocalisation de vos trajets conducteur et passager(s) doivent le faire
- En savoir +

ehop covoiturons-nous

TOURISME

Rendez-vous aux Jardins au Moulin du Bignon

Pour la deuxième année consécutive, **Le Moulin du Bignon** appelé également « Moulin de le Grenouille » participe à l'évènement national « Rendez-vous aux Jardins 2023 » qui se tiendra **les 3 et 4 juin** prochain avec pour thème, cette année, « **Les musiques du jardin** ».

Le thème de cette édition évoque les multiples sons entendus dans les jardins : chants des oiseaux, sons d'autres animaux (grenouilles, insectes...), bruits de l'eau, du vent, des plantes, installations sonores, musiques composées pour un jardin, etc.

De nombreuses animations et ateliers seront proposées avec la participation active de l'école de musique de Guichen « Musicole ».

Des élèves et des professeurs de musique viendront agrémenter ce week-end avec leurs instruments.

Un voyage sonore sera proposé le dimanche après-midi, mis en œuvre par le groupe « Le Tempo du Cœur » ainsi que des chanteuses du groupe « Les baladines ».

Venez profiter de ces moments d'exceptions et des expériences mémorables « hors du temps » en découvrant des sons méconnus ou oubliés. Découvrez l'affiche en page 24.



Silence ça tourne à Lassy !

2020, la commission communication décide de travailler sur un nouveau projet « l'accueil des nouveaux arrivants ». En plus de proposer une rencontre annuelle pour favoriser l'interconnaissance et le lien social avec les nouveaux habitants, il a été aussi envisagé de créer des supports pour faire découvrir la commune (aspects pratiques, loisirs, culturels, associatifs etc ...). Au même moment VHBC décide de contractualiser avec la société de production audiovisuelle, BPI studio de Bruz, pour la réalisation de reportages photos/vidéos touristiques pour valoriser le territoire. Il nous a été proposé de bénéficier d'un achat groupé entre plusieurs communes pour une vidéo et 10 photos professionnelles pour un montant de 525€ (après la prise en charge VHBC à 50%). Allant dans le sens de notre projet, la municipalité a validé cet investissement pour une réalisation en 2021. Mais la pandémie n'a pas permis

la concrétisation du projet. En 2022 la commission l'a relancé et s'est lancée dans sa mise en pratique. Trouver le thème fil conducteur de la vidéo, identifier les éléments touristiques à valoriser sur Lassy, monter et rédiger un scénario, trouver les acteurs (appel à candidature fait aux lasséens), et, valider la date de tournage. Un travail de coordination et d'échanges entre Véronique Le Duc, les acteurs et les professionnels du film a permis le 9 juillet sous une chaleur torride et un soleil de plomb la réalisation du film « **Se la couler douce à Lassy** » Vous pouvez le découvrir sur le site de la mairie de Lassy, sur youtube <https://youtu.be/KizxmcExSas>.



À voir, à revoir, à partager sans modération...

Un GRAND MERCI à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette belle aventure. Les familles LAMA, GALLERAND, BOURDEVERRE, KERMEGANT, Yann CHAUDRON, Béatrice KRUST du Moulin du Bignon, Mr et Mme GENU de Rando Passion et leurs magnifiques équidés, la compagnie DANA, Loïc GUERILLON de l'Echoppe du canut, Mme THOMAS, l'association le Pont de Pierres, le FCBL, et, Ronan LIOT pour son professionnalisme.

Le comité de jumelage a organisé un concert au profit des Ukrainiens réfugiés à Srem en Pologne et inauguré une exposition sur les jumelages

Le 24 février 2022, la guerre en Ukraine est survenue. Dans une fraternité exemplaire, les Polonais ont tout de suite accueilli des réfugiés. La collectivité de Srem en accueille ainsi plusieurs centaines. Logement, santé, scolarisation, travail, ... Le conflit dure, depuis des mois nos amis Polonais consacrent toute leur énergie et leurs ressources à cette belle solidarité.

Vendredi 25 novembre, le CRIC a organisé l'Espace Galatée un **concert de l'ensemble vocal Bruzais Croq'Notes**. La nombreuse assistance a beaucoup apprécié leur généreuse prestation et la recette sera reversée à la ville de Srem. Notre façon concrète de les aider à soutenir les réfugiés ukrainiens.

Samedi 26 novembre, la députée européenne Marie-Pierre Védrenne a **inauguré une exposition** réalisée par le comité de jumelage pour mettre en valeur ce que les jumelages apportent aux citoyens. "*L'essor des jumelages date des années 1950, comme la construction de l'Union européenne*" a rappelé la députée.

Inaugurée devant les maires, les bénévoles et les anciens présidents de l'association, cette exposition présente les diverses facettes des communes signataires des engagements de jumelage ainsi que des villes étrangères jumelées de Skerries et de Srem : paysages, agriculture, industries locales, musiques et fêtes traditionnelles, sports populaires, Cette exposition, jusque fin janvier à Goven puis à Bourg des Comptes, voyagera dans toutes les communes puis elle sera présentée à Skerries et à Srem.

Présents à cette l'occasion, nos amis irlandais ont aussi rencontré des responsables d'associations et de l'école de musique communautaire en vue de futurs échanges.

Le comité de jumelage c'est une fenêtre ouverte sur l'Europe !



1: Marie-Pierre Védrenne, députée européenne: «*L'Europe des institutions et l'Europe des citoyens apportent ensemble la stabilité, la prospérité et la paix*»

2: La mairie de Srem, notre ville jumelle polonaise, aux couleurs de l'Ukraine



Plan d'action lance pour les patients en affection de longue durée sans médecin traitant

Plus de 700 000 personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD) n'avaient pas de médecin traitant fin 2022, un nombre en hausse ces dernières années. Environ 183 000 patients seraient concernés, soit un quart des patients en ALD sans médecin traitant. Un plan d'actions pour les aider à trouver un médecin traitant a été annoncé le 13 mars par le ministre de la Santé et de la prévention, François Braun. Début avril, l'Assurance Maladie va envoyer aux personnes de 17 ans et plus concernées un courrier (postal ou électronique) pour les informer de ces actions attentionnées. Elle adressera ensuite à chaque médecin la liste des patients en ALD qu'il voit au moins 3 fois par an sans être leur médecin traitant, en l'invitant à accepter de le devenir. Si le médecin accepte, l'Assurance Maladie pourra éventuellement aider les patients à finaliser la démarche de déclaration d'un médecin traitant.

Pour plus d'informations :

<https://www.ameli.fr/Ille-et-vilaine/assure/actualites/patients-en-affection-de-longue-duree-ald-sans-medecin-traitant-un-plan-d-actions-est-lance>



ameli.fr pour les assurés

OFFRE D'EMPLOI

STOP AUX VIOLENCES

Conjugales, sexuelles et sexistes, intra-familiales

Vous pensez connaître votre relation, **TESTEZ-VOUS!**

JE PROFITE, ma relation est saine quand à elle...	Respecter mes opinions et mes goûts
	Accepter mes ans et ma famille
	A confiance en moi
	Se réjouir quand je me sens bien
	D'assurer de mon accord pour ce que nous faisons ensemble
	Me faire des blagues véridiques
	Me faire du charmeage plutôt que de faire quelque chose
	Abandonner mes opinions et mes projets
	Se moquer de moi en public
	Me mentir, me manipuler, me faire culpabiliser
	Montrer de la jalousie en permanence
	Consulter mes textos, habits, maquillage
	Fouiller mes trousseaux, mails, applis
	Insister pour que je lui envoie des photos intimes
	Banaliser mes sentiments, mes anxiétés et les écarter de moi
	M'insulter, à côté des autres ou dans les lieux publics
	Déclarer des insultes ou mes affaires personnelles
	Me pousser, me gifler, me secouer, me frapper
	M'empêcher de travailler à cause de moi
	Toucher mes parties intimes sans mon consentement
	M'empêcher de voir des proches intimes de moi
	M'obliger à regarder des films porno
	Me menacer à cause des relations sexuelles
	Me menacer avec une arme ou menacer de me tuer

VICTIME OU TÉMOIN RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER !

Urgence

17
Police et gendarmerie

114
Numéro d'urgence SMS pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler

Écoute et information

3919
N° anonyme et gratuit
02 99 54 44 88
Service d'écoute Asfadi 24 h/24 - 7 j/7

Vous dites : Violences Intra Familiales (VIF) ?

Vallons de Haute Bretagne Communauté a pris la compétence Politique de la ville-prévention de la délinquance en 2018

Dès 2019, un diagnostic de territoire a permis d'identifier trois axes de travail à développer dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) : les atteintes aux biens et aux personnes, **les violences intra-familiales**, les conduites addictives et à risque chez les jeunes.

Un focus sur les violences intrafamiliales est accessible sur le site de VHBC, et, vous pouvez vous tester sur un outil « le violentomètre » affiche ci-jointe.

Site : <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/politique-de-la-ville-et-prevention-de-la-delinquance/>



Réseau de Prévention des Addictions – RESPADD

Le RESPADD est une association à but non lucratif qui fédère plus de 600 établissements de santé (hôpitaux, cliniques, EHPAD, établissements médico-sociaux, etc...) engagés dans la prévention et la prise en charge des pratiques addictives.

Le Réseau a publié un document permettant aux usagers de cannabis d'évaluer leur consommation. Ce guide s'adresse à l'ensemble des usagers souhaitant entamer une réflexion sur leur consommation, y compris les plus jeunes, de préférence encadrés par un professionnel.

Retrouver ce document :

Plus de renseignement sur : <https://www.respadd.org/>

VIE CULTURELLE



La médiathèque de Lassy est un Tiers lieu

Que vous soyez inscrit ou non, la médiathèque est un lieu d'accueil et de partage ouvert à toutes et tous. Vous y découvrirez un large choix de documents : **livres, liseuses, boîte à histoire Lunii pour enfants, magazines et DVD**. Des **ordinateurs** sont également à votre disposition sans inscription, ainsi qu'**une Wii U, des tablettes et une machine à coudre**. Sandra Duchêne la bibliothécaire, l'équipe des bénévoles et Yann l'animateur jeunesse, vous y accueillent.

Pour y venir :
Médiathèque de Lassy
 14 rue de la Mairie - 35580 LASSY
 Tél : 02.99.42.02.87
 Mail : mediatheque.lassy@gmail.com

Horaires d'ouverture :
 Mardi : 16h30 – 18h
 Mercredi : 10h – 12h & 16h30 – 18h30
 Jeudi : 16h30 – 18h
 Vendredi : 16h30 – 18h (hors vacances scolaires)
 Samedi : 10h – 12h30 & 14h – 16h
 Fermée les vendredis durant les vacances scolaires

• Dates à venir

Atelier familial
10 Juin

Escal'#7
6 Mai

• Les rendez-vous réguliers

Médiathèque de Lassy
Le rendez-vous trimestriel Escal'#7
 Echanges scientifiques et Culturels à Lassy (ESCAL)

Samedi 6 Mai à partir de 16h00
 Rendez-vous réguliers pour partager nos savoirs
 Durée: 45 min | Accessible dès 11 ans | Gratuit | Inscription recommandée

02.99.42.02.87
 ou sur mediatheque.lassy@gmail.com

La Fabrique d'Univers
 Atelier familial
 Enfants à partir de 4 ans
 Une création artistique collective grâce aux éléments de la nature

Samedi 10 juin 10h30-12h
 Venez des accompagner vos enfants

Inscriptions à la médiathèque de Lassy : 02.99.42.02.87 ou mediatheque.lassy@gmail.com

"L'VEIL DES TOUT-PETITS"
 Histoires et comptines pour les 0-3 ans
 Deux séances à 9h45 et à 10h45 un mardi par mois

Mardi 4 avril | Mardi 16 mai | Mardi 6 juin

Cette année encore, la médiathèque s'associe à Musicoles pour vous proposer certains évènements en musique avec une musicienne intervenante. Inscriptions à la médiathèque

- Mercredi 03 Mai
- Mercredi 31 Mai
- Mercredi 05 Juillet

Médiathèque de Lassy
Les ateliers du mercredi

Tous les premiers mercredis du mois de 15h30 à 17h

Nouveautés !

NOUVEAUTES ROMANS GRANDS CARACTERES

SCARLETT, COLIN KETEL, COULETTE, FIVES

NOUVEAUTES ROMANS GRANDS CARACTERES

Médiathèque de Lassy
Les samedis couture

Ados - Tous les 3èmes samedis de mois de 15h à 17h30
 Adultes - Tous les 2èmes samedis de mois de 10h à 12h30

Médiathèque de Lassy
Pensez à la grainothèque

SEMENCES À PARTAGER

Médiathèque de Lassy
Besoin d'aide en informatique?

Tous les mardis de 10h à 12h30 GRATUITS, sur réservation

Ados : Samedi 06 Mai | Samedi 03 Juin | Samedi 01 Juillet
 Adultes : Samedi 20 Mai | Samedi 17 Juin | Samedi 01 Juillet

Tous au théâtre !



le Petit Souffleur

Le théâtre vous manque ? De rires et d'émotions vous êtes privés ? Alors, notez dès à présent, à notre festival, vous êtes invités ! Du 23 au 25 juin, sous chapiteaux, avec nous, venez à Pancé à l'occasion de cette grande fête du théâtre amateur. De nombreuses troupes* seront sur scène pour votre bonheur.

Plus d'infos sur <https://www.lepetitsouffleur.fr>

*Vous jouez dans une troupe ? Vous connaissez des troupes que cela pourrait intéresser ? Faites vous connaître !
 + adresse email : festivalps2023@googlegroups.com



Le projet d'une nouvelle ligne à grande vitesse sur notre territoire

Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire

➔ Qu'est-ce que LNOBPL ?

Source : <https://www.lnobpl.fr/>

Le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL) s'inscrit dans le **prolongement de la LGV BPL mise en service en juillet 2017**. Il est né d'une **volonté politique** forte de l'Etat, des régions Bretagne et Pays de la Loire et de **SNCF Réseau de continuer à développer des services de mobilité performants pour accompagner la croissance démographique et économique de ces territoires**. Avec LNOBPL, il s'agit de se projeter dans les trente prochaines années **pour imaginer la place du train dans les déplacements à l'ouest de Nantes et Rennes**, sur deux régions qui pourraient accueillir à l'horizon 2050 un million d'habitants de plus qu'aujourd'hui.

Ce projet a pour principaux objectifs l'amélioration des performances de l'axe Rennes – Nantes et une meilleure accessibilité de la pointe bretonne, en rapprochant Brest et Quimper des 3 heures de Paris. En particulier, **la ligne nouvelle entre Rennes et Redon doit permettre** à la fois de renforcer les transports du quotidien avec une liaison performante proche d'une heure entre les deux métropoles régionales Rennes et Nantes, et, d'améliorer l'accessibilité du Finistère avec la région parisienne en rapprochant Quimper de Paris de l'objectif des trois heures. **Une réflexion est engagée depuis 2000 avec une prospective à 2035**. Voir la vidéo ci-contre. <https://youtu.be/u5qzzu-SicY>



Un débat public a porté sur l'opportunité du grand projet ferroviaire LNOBPL et sur les conditions de sa réalisation (différents scénarios d'aménagement étudiés : carte jointe). À la suite de ce débat public (du 4 /9/2014 au 3/1/2015) et de la concertation complémentaire au débat public (2016 – 2017) l'opportunité de LNOBPL a été confirmée. **Le bilan du dialogue territorial est disponible en ligne**. <https://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-lnobpl/questions-reponses4658.html?page=2> Aujourd'hui le projet est au stade des études préliminaires. Voir calendrier joint. Les tracés ne sont pas définis.

➔ Quels tracés envisagés ?



A l'initial 3 scénarios étaient proposés :

- **Un scénario mauve** : améliorer la ligne au plus proche du réseau existant, en conjuguant des rectifications du tracé, des suppressions de passages à niveau et la construction de courtes sections de lignes nouvelles. Ce scénario était chiffré à 4,2 milliards d'euros*.
- **Un scénario bleu** : création de lignes nouvelles, mutualisant les axes Rennes – Quimper et Rennes – Quimper avec une section commune entre Rennes et Redon. Ce scénario était chiffré entre 3,10 et 3,65 milliards d'euros*.
- **Un scénario vert** : création d'une liaison en « Y » entièrement nouvelle entre Rennes, Saint-Brieuc et Vannes, en plus d'une ligne nouvelle entre Nantes et Rennes. Ce scénario était évalué entre 5 et 5,55 milliards d'euros*.

LNOBPL est un grand projet hybride combinant ces différentes solutions. La première phase des études préliminaires doit permettre l'élaboration graduelle d'un scénario (combinaison de différentes solutions techniques : modernisation des lignes existantes, et, création de nouvelles lignes).

Parmi les variantes, hypothèses et options, **la construction d'une ligne nouvelle sur le tronçon Rennes-Redon côté NORD de la vilaine semble privilégiée** (courbe rouge sur la carte) car elle permettrait de réduire de 11 minutes le temps de trajet entre ces 2 villes. Selon Mr Huau, directeur territorial SNCF, « à ce stade, les coûts et gain de temps ne sont que des ordres de grandeur ».

Cette LGV est préconisée dans le rapport du conseil d'orientation des infrastructures remis à la première ministre le 24/2/2023. Projet prévu aux horizons de 2035/2040.

Mais à quel prix pour le territoire de VHBC comme pour la qualité de vie de ses habitants ?



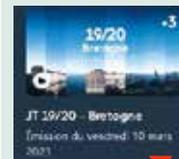


Le territoire de VHBC dit « non » au projet de nouvelle ligne à grande vitesse « Mobilisation avant que le train passe ! »

Revue de presse

↳ Presse TV/Radio

<https://www.tvr.bzh/v/56d4995-tvr-soir-10-03-2023>



<https://www.france.tv/france-3/bretagne/jt-19-20-bretagne/toutes-les-vidéos/> <https://www.rennes-infos-autrement.fr/pas-de-train-sur-leurs-terres/>



↳ La presse écrite



France 3 Région :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ile-et-vilaine/rennes/transport-ferroviaire-une-future-ligne-a-grande-vitesse-suscite-la-colere-des-elus-ruraux-le-projet-est-demesure-2727414.html>

↳ Internet

Le site de VHBC : <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communautaire.fr/actualites/inobpl/>



↳ POSITION UNANIME DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le 7 juillet 2022, les élus de Vallons de Haute-Bretagne Communauté ont voté à l'unanimité et fermement contre le projet de nouvelle ligne à grande vitesse envisagée entre Rennes et Redon. Ils s'opposent à la **destruction envisagée dans ce projet de 600 hectares de terres agricoles** pour gagner quelques minutes sur les trajets entre Rennes et Nantes ou Quimper.

Ils souhaitent alerter la population dans une pétition mise en ligne à signer et faire signer pour les soutenir dans

la défense du territoire, des terres agricoles et de la biodiversité. Découvrez cette pétition sur : <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communautaire.fr/actualites/inobpl/>



↳ MANIFESTATION LE 10 MARS À RENNES



Élus des 33 communes (maires, adjoints, conseillers), députée d'Ille et Vilaine, conseillers départementaux, agriculteurs et citoyens ont manifesté le 10 mars pour réclamer l'abandon du projet de création d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Rennes et Redon. Ils étaient plus de 220 élus accompagnés d'agriculteurs et de citoyens du territoire à se rendre de la gare à la préfecture de Bretagne pour être reçus par le préfet de Région Mr Emmanuel Berthier.

Ils ne sont pas contre les améliorations des lignes existantes mais contre la création d'une ligne nouvelle afin de protéger les espaces agricoles et naturels, ainsi que les paysages.

Car cette ligne serait selon eux « une balafre dans le paysage du territoire ». Ce projet est « déphasé et irraisonnable », « **Hérésie** pour l'impact sur l'environnement car cette tranchée consommerait 600 hectares de terres agricoles et naturelles et va à l'encontre de la loi Climat et Résilience qui demande aujourd'hui aux communes de baisser la consommation foncière. » « Une **hérésie** quand aujourd'hui ce qui est prioritaire en matière d'investissement pour les habitants du territoire c'est l'amélioration des mobilités du quotidien entre Rennes et Redon ».

Selon les élus, « c'est un **projet démesuré** qui en plus ne sert pas nos territoires. » et de rajouter « En 2023, en France, les territoires ruraux ne sont-ils bons qu'à être traversés par des axes ferrés et routiers pour relier toujours plus vite les grandes métropoles? ». N'étant pas associés ou concertés à ce projet de LNOBPL, alors que concernés



au premier chef, et loin de cette habitude de descendre dans la rue, les élus locaux ont décidé de se mobiliser pour faire entendre leur voix et celle de leurs territoires. Au lieu d'un tel projet, ils en appellent à une vraie réflexion sur les trains du quotidien entre la métropole et les communes.

VIE JEUNESSE

Espace jeunes

Espace Jeunes, Yann ROBERT
14 rue de la Mairie 35580 LASSY
Tél : 06.83.08.15.76
E-mail : animateur.lassy@gmail.com

Vacances de février

Pour les vacances de février les jeunes lasséens se sont rendu à Rennes, entre bus et métro nous avons eu l'occasion de **voir au cinéma « Astérix et Obélix l'empire du milieu »**, sortie également à la **Patinoire au Blizz, aux Gayeulles**, et bonnes

nouvelles aucuns blessés malgré le nombre de personnes sur les pistes.

Dans le cadre de la journée inter-jeunes Lassy s'est rendu à Guichen pour **une journée sportive avec l'OCAS**. 18 Lasséens et Lasséennes étaient présent ce jour-là.

Dernier jour de vacances et jolie **bataille à Goven, la Sortie paintball du 24 février**, entre peinture et sourire, c'était une activité très drôle qui a permis de clôturer ces vacances de février.



Vacances d'avril, demandez le programme !

PRINTEMPS 2023 14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 12 places	LUNDI 17 AVRIL 10h-12h Atelier Météo 12 places	MARDI 18 AVRIL 10h-12h Faire des cartes 12 places
MERCREDI 19 AVRIL 10h-12h Tournée de foot 12 places	JEUDI 20 AVRIL 10h-12h Cours de dessin 12 places	VENDREDI 21 AVRIL 10h-12h Tournée de foot 12 places
PRINTEMPS 2023 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 12 places	LUNDI 24 AVRIL 10h-12h Atelier Météo 12 places	MARDI 25 AVRIL 10h-12h Cours de dessin 12 places
MERCREDI 26 AVRIL 10h-12h Atelier Météo 12 places	JEUDI 27 AVRIL 10h-12h Cours de dessin 12 places	VENDREDI 28 AVRIL 10h-12h Cours de dessin 12 places

ESPACE JEUNE LASSY
Inscription par mail : animateur.lassy@gmail.com
Renseignements supplémentaires auprès de Yann ROBERT : 06 83 08 15 76



20 avril Formation PSC1 à l'Espace Jeunes.

Dans le cadre du projet à la citoyenneté un groupe de 10 jeunes pourra bénéficier de 7 heures de formation. Tous renseignements auprès de Yann l'animateur jeunesse.

« Argent de poches » revient à Lassy

Le dispositif « Argent de poche » s'ouvre pour une année supplémentaire, si vous avez plus de 16 ans et que vous souhaitez découvrir une première expérience professionnelle avec un premier salaire à la clé. Ce dispositif répondra à vos besoins. En juillet ou en août, 3 journées de 4 heures seront proposées avec les services municipaux de Lassy. Toutes informations auprès de Yann l'animateur pour les modalités et documents demandés aux familles, les dates et missions proposées par la mairie.



NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE, 1ère Sortie « Passerelle »

Le 8 juillet 30 jeunes de CM2 de l'école Camille Claudel inscrits au dispositif passerelle vont pouvoir profiter d'une sortie accompagnés de 3 animateurs. Ils iront en bus à l'accrobranche de Rennes. Tous renseignements auprès de Yann l'animateur jeunesse.



L'AJC devient l'AJE (Animation Jeunesse Estivale)

Comme tous les ans, **l'espace jeunes accueillera 24 jeunes tous les jours du 10 au 28 juillet**, la programmation est en cours de finalisation pour les activités communes avec les autres animateurs communaux du territoire. Cette année, une nouveauté : la 2ème semaine sera organisée en inter espaces jeunes de Bourg des Comptes, Goven, Guichen, Lassy, Saint-Senoux, et, VHBC (Vallons de Haute-Bretagne communauté). Les jeunes se déplaceront tous les jours sur une des 5 communes pour profiter des activités thématiques prévues sur site. Ils seront accueillis à Lassy le 20 juillet pour une course d'orientation dans la vallée du canut.



AJC Lassy 2022



20 juillet à 19h « Les Nocturnes : Extrêmement fun » auront lieu à Lassy.

Rendez-vous ponctuel destiné aux jeunes de plus de 12 ans, organisé conjointement par les SIJ (service information jeunes) de VHBC, les animateurs jeunesse et l'implication des jeunes bénévoles du territoire depuis 2012. Lassy en 2018 avait accueilli un « Drift Trike » pour la 13ème édition « Xtrem Party », cette année le thème sera autour des sports de glisse et sensations sur les équipements proches de l'espace intergénérationnel.



PASSER SON BAFA / DEVENIR ANIMATEUR (TRICE)

Votre/vos enfant(s) va bientôt avoir 16 ans ou plus. Savez-vous qu'il peut passer le Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) pour travailler dans un accueil de loisirs ou une colo en tant qu'animateur(trice) pendant l'année scolaire ou les vacances ? Il pourra découvrir le monde de l'animation, apprendre à travailler en équipe... Autant d'aptitudes qu'il pourra valoriser dans son parcours personnel et professionnel et dans Parcoursup pour ses choix d'orientation.

La Caf peut vous aider à financer cette formation :

Il existe une aide nationale, versée sans condition de ressources ni d'âge, d'un montant de 91,47 € (majoré de 15,24 € si l'approfondissement porte sur la thématique petite enfance).

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Tout d'abord, votre enfant doit créer son dossier Bafa sur le site jeunes.gouv.fr, puis s'inscrire auprès d'un organisme de formation Bafa. Pour commencer sa formation, il doit avoir 16 ans révolus au premier jour de la première session, mais l'inscription est autorisée 3 mois avant ses 16 ans.

La formation se déroule en trois étapes :

- Une session de formation générale (formation théorique de 8 jours) ;
- Un stage pratique (d'au moins 14 jours) ;
- Une session d'approfondissement (de 6 jours) ou de qualification (de 8 jours).

L'aide de la Caf est versée à la fin du cursus de formation (une fois que les trois étapes sont réalisées). **Important : lors de chaque session, votre enfant devra faire compléter le formulaire de la Caf par l'organisme de formation.** Celui-ci est à envoyer à la Caf au plus tard 3 mois après avoir terminé la session d'approfondissement ou de qualification.

D'autres aides peuvent vous être proposées :

> Si votre enfant réalise ou a réalisé un service civique (entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023), il peut bénéficier **d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 100 €**

> Selon votre lieu de résidence, et sous certaines conditions, d'autres aides peuvent être accordées par votre mairie. **Pour Lassy**, la communauté de communes VHBC réalise des sessions de formation BAFA. Vous pouvez faire une **demande de Bourse Initiative Jeunes financée par VHBC**. Toutes informations auprès de Reunan Girard, SIJ de VHBC au 02 99 52 08 91, <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/les-points-info-jeunesse/>

> Et n'hésitez pas à consulter également **votre comité d'entreprise**, les sites internet des Conseils départementaux et régionaux qui peuvent également proposer des aides pour le Bafa.

BREVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les comptes rendus des réunions sont consultables en totalité et disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

› Séance du 20 janvier 2023

INSTALLATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le code électoral et notamment l'article L.270,

VU le courrier de Madame Ghislaine YA en date du 12 janvier 2023 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

VU le courrier de Madame Armelle KOULA en date du 11 janvier 2023 portant démission de son mandat de conseiller municipal, CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a dûment informé M. le Sous – Préfet de cette démission, qui en a pris acte,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que les deux candidats venant sur la liste immédiatement après le dernier élu sont Mme Emmanuelle LAMORT et M. Olivier SOUTIF,

Vu les courriers de M. le Maire à Mme LAMORT et M. SOUTIF, en date du 12 janvier 2023, les invitant à siéger au conseil municipal,

Vu le courrier de Mme Emmanuelle LAMORT, en date du 19 janvier 2023, dans lequel elle accepte de siéger au conseil municipal,

Vu le courrier de M. Olivier SOUTIF, en date du 17 janvier 2023, dans lequel il accepte de siéger au conseil municipal, Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– DE PRENDRE ACTE de l'installation de Mme Emmanuelle LAMORT en qualité de conseillère municipale, en remplacement de Mme Armelle KOULA

– DE PRENDRE ACTE de l'installation de M. Olivier SOUTIF en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Mme Ghislaine YA

– DE PRENDRE ACTE de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE DU BÂTIMENT ECOLE PUBLIQUE

Vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le conseil municipal à charger le Maire

de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation sous réserve d'une bonne définition du besoin,

Considérant la hausse du coût de fourniture d'électricité en 2023,

Considérant le niveau de consommation électrique du bâtiment de l'école publique de Lassy,

Il est proposé de réaliser un audit énergétique de l'école publique.

Cette prestation consistera en :

1- La réalisation d'un état des lieux complet (factures, planning d'occupation des locaux, analyses du système de chauffage et de ventilation, des conditions d'isolation, en la caractérisation des locaux en fonction des facteurs climatiques extérieurs et intérieurs des bâtiments -données météo locales, organisation du site, zonage climatique et utilisation du bâtiment etc.

2- Une analyse critique de l'existant (ponts thermiques, usages, régulations...) avec réa-lisation d'une Simulation thermique Dynamique

3- Une proposition d'objectifs et d'un programme d'améliorations

Le coût estimatif de cette prestation est de 8 000 € HT maximum.

M. le Maire précise que cet audit peut être cofinancé à hauteur de 50 % dans le cadre du « programme actée2 » (porté par la FNCCR - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), en concluant une convention avec le Pays de Vallons de Vilaine.

Le Maire propose, au regard de l'estimation fournie, de faire rédiger par les services des documents de consultation et de consulter directement 3 à 4 opérateurs privés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'AUTORISER le Maire à souscrire et signer le marché afférent, après procédure adaptée de mise en concurrence, dans la limite d'un montant maximum de 8 000 € HT.

- D'AUTORISER le Maire à conclure une convention avec le Pays de Vallons de Vilaine et solliciter un cofinancement dans le cadre du programme actée 2 à hauteur de 50 % du montant du marché public souscrit.

TRAVAUX DE CREATION DE LOCAUX POUR ACTIVITES PARAMEDICALES A LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Vu l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le conseil municipal à charger le Maire de souscrire un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation sous réserve d'une bonne définition du besoin,

Le Maire a été sollicité par 2 professionnelles dans le domaine paramédical, souhaitant installer leur activité professionnelle sur la Commune de Lassy : une ostéopathe et une psychologue.

Il est proposé de permettre l'installation de ces 2 professionnelles dans les locaux de l'actuelle maison des

associations, dans laquelle le kinésithérapeute est déjà installé.

Des travaux sont nécessaires pour agencer la grande salle et créer les 2 cellules nécessaires à ces 2 activités paramédicales.

Ces travaux consisteront en :

- Une extension et une amélioration du réseau électrique (courants forts et courants faibles)
- La démolition et la création de cloisons
- L'amélioration de l'isolation
- L'installation de luminaires
- Installation et changement de menuiseries intérieures et de la porte d'entrée
- Pose de revêtement de sol léger

Il est proposé au conseil municipal de permettre de lancer une consultation d'entreprises de travaux. Cette consultation sera allotie.

L'estimation du montant des travaux est de 25 000 € HT maximum.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité D'AUTORISER le Maire à souscrire et signer les marchés de travaux de réalisation de cellules pour des activités paramédicales, après procédure adaptée de mise en concurrence, dans la limite d'un montant maximum de 25 000 € HT.

PRESTATION D'ELAGAGE

De grands arbres présentent des risques au niveau de la sécurité aux abords du terrain de foot de la Commune de Lassy.

Il convient urgemment de procéder à un élagage de 15 grands chênes sur ce site.

Les services municipaux ont consulté l'entreprise BECHARD PAYSAGES.

Cette entreprise a proposé une offre d'un montant de 5 200 € HT soit 6 240 € TTC.

Conformément au devis détaillé fourni, la prestation comporte la mise en place d'un périmètre de sécurité, de l'élagage de 15 chênes avec diminution du tiers du volume des arbres, du broyage des branches avec le concours des services techniques municipaux et l'enlèvement des déchets. Le bois élagué est laissé à disposition des services de la Commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité D'AUTORISER le Maire à signer et notifier le devis proposé par l'entreprise Bechard Paysages d'un montant de 5 200 € HT.

› Séance du 03 mars 2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire et

la tenue d'un débat d'orientation budgétaire ne constitue pas une obligation pour la Commune de Lassy car elle compte moins de 3500 habitants. Néanmoins, M. le Maire souhaite instaurer ce débat avant le vote du budget au conseil municipal du 7 avril 2023. Un rapport d'orientation budgétaire vous est présenté par M. le Maire, annexé au présent document. Cette présentation est suivie d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

Contenu des débats :

M. le Maire précise que ce Rapport d'Orientation Budgétaire est conforme à la norme depuis 2016. Il se distingue en 4 parties : contexte socio – économique, état de la collectivité, le débat et enfin, un Plan Pluriannuel d'Investissements qui a vocation à être ajusté plusieurs fois si nécessaire.

Il est rappelé qu'il est prévu une hausse de la DGF et que toutes les collectivités vont en profiter. Concernant le soutien à l'investissement local, les enveloppes vont être largement abondées.

Concernant les résultats de clôture, il est observé que l'excédent de fonctionnement 2022 est en hausse et est le plus élevé enregistré depuis 2014. M. le Maire a souhaité présenter aux élus les résultats retraités, retravaillés en fonction des règles de versement des fonds de concours depuis 2008. Ces règles ayant changé, il convient de pouvoir comparer ces résultats de fin d'année à environnement constant.

Fiscalité : on constate l'effet du vote du nouveau taux en 2021. Cette recette augmente par ailleurs de manière régulière. M. le Maire rappelle que la part départementale de taxe foncière sur le bâti a été transférée aux communes, ce qui explique le taux de taxe foncière à 35.90 % en 2021 (dont 19.90 % pour la part départementale).

Le RAO propose une distinction des coûts par politique. Celles-ci sont déclinées en 11 items (pilotage, jeunesse, enfance, Ecole-périscolaire, culture, services à la population, sports, services techniques, associations, action sociale et action économique).

Mme Leduc informe les conseillers qu'un problème de financement du CCAS se pose en 2023, notamment du fait de la forte baisse des recettes de concessions cimetières, recettes toujours « aléatoires ». En effet, 50 % des recettes funéraires sont reversées au CCAS pour financer son action sociale. « Il conviendra d'échanger sur le financement du CCAS pendant la préparation budgétaire ».

Enfin, une projection des nouvelles dépenses et recettes de fonctionnement en 2023 est exposée aux membres du conseil municipal. Cette projection s'est réalisée sur la base d'hypothèses (inflation, hausse du coût d'électricité, point d'indice RH, loi de finances etc.). Ces hypothèses conduisent à envisager une stabilité du résultat de fonctionnement à la fin de l'exercice 2023.

Enfin, un exemple de Plan pluriannuel d'Investissements est présenté aux élus. Ce plan « a vocation à être actualisé à chaque décision impactante pour la section d'investissement ». Il permet de se projeter sur les 3 prochaines années.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, DE PRENDRE ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques municipaux bénéficient d'un utilitaire pour leur déplacement.

Ce véhicule continue d'être fonctionnel mais il convient d'anticiper son remplacement.

Par ailleurs, la bonne organisation de l'équipe technique et la conduite de plusieurs chantiers en même temps, accroît le besoin en véhicules des services techniques.

L'acquisition d'un second utilitaire permettrait de répondre à ce besoin et de dédier l'actuel véhicule à l'agent en charge du suivi de la station d'épuration.

Une veille prospective auprès de garagistes a été réalisée afin de trouver un véhicule adapté (fonctionnalités, prix).

L'entreprise Morin Automobiles – Citroën de Guer propose une offre d'un utilitaire répondant aux besoins des services techniques qui en valident l'acquisition. Ce véhicule est un Opel Movano, comptant 68 893 kms au compteur. Cet utilitaire, d'un très bon état, répond aux exigences de dimensions des services municipaux.

Considérant qu'il convient d'être réactif dans cet achat, Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'acquisition de ce véhicule à un prix de 21 621.76 €, carte grise et frais de dossier compris.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'un véhicule complémentaire pour les besoins des services techniques
- **D'ACCEPTER** l'offre de l'entreprise Morin Automobiles – Citroën de Guer à un prix de 21 621.76 € TTC
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis correspondant.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LE DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

L'entreprise API TECH a proposé à la Commune l'installation d'un distributeur de pizza auto-matique sur une emprise de 3m². Ce distributeur d'une dimension de 1.5X1.5X2.3 m serait implantée sur le parking de la Fontaine, à proximité de la future boulangerie.

Cette convention précise les obligations tenant à l'exploitation, notamment celles relatives à la propreté permanente des lieux, à l'évitement de nuisances. La Commune peut à tout moment restreindre ou reprendre temporairement l'intégralité de l'espace autorisé à l'occupant d'occupation pour diverses raisons telles que des travaux sur le domaine public, des manifestations publiques etc.

La convention est conclue pour une durée d'un an. La continuité de l'occupation au-delà de cette durée devant faire l'objet d'un nouveau contrat.

Cette occupation temporaire du domaine public est conclue en contrepartie d'une redevance mensuelle fixée par le conseil municipal. Une redevance mensuelle de 100 € est proposée aux membres du conseil.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'installation d'un distributeur de pizza sur le parking de la Fontaine
- **D'APPROUVER** les termes de la convention temporaire du domaine public telle que présentée
- **D'ARRÊTER** le montant de la redevance mensuelle d'occupation du domaine public à 100 €
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un distributeur de pizzas
- **D'AUTORISER** le Maire à reconduire la présente convention chaque année à chaque échéance de celle-ci.

Dernières news sur les travaux en cours

Le terrassement de **la future boulangerie** a démarré la semaine du 27 mars. Ce commerce est dorénavant localisé sur la place « Raymond Piron » dont le nom a été voté à l'unanimité en séance du conseil municipal du 7 avril 2023. »



Les travaux d'aménagement intérieur du **la maison paramédicale** ont débuté le 6 avril par la création des 2 espaces professionnels au rez de chaussée pour l'ostéopathe et la psychologue.





LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE : C'EST INTERDIT !

Comme pour tous les autres types de déchets, le brûlage des déchets verts est interdit dans tout le département d'Ille-et-Vilaine pour les professionnels comme pour les particuliers.



LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE EST NOCIF !

Le brûlage des déchets verts peut-être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé, et peut-être la cause de la propagation d'incendie.

LE SAVEZ-VOUS ?

Le brûlage à l'air libre est une source importante d'émission de substances polluantes pour la qualité de l'air car la combustion, à basse température, est peu performante. Cela émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides, tels que des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines, furanes, et particules fines, qui sont des composés particulièrement nocifs pour la santé.

La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

LA RÉGLEMENTATION

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 rappelle les règles applicables en Ille-et-Vilaine.

Les particuliers, entreprises et collectivités sont concernés.

Déchets visés : résidus issus de tonte de pelouses, taille de haies, élagage et débroussaillage, feuilles mortes, branchages... L'utilisation d'incinérateurs de jardins est également interdite.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. Pour les particuliers, une amende pouvant s'élever à 450 €, voir 750 €, peut être appliquée.

IL EXISTE QUELQUES DÉROGATIONS À L'INTERDICTION DE BRÛLAGE

QUATRE CATÉGORIES DE BRÛLAGE SONT TOLÉRÉES :

- LES RÉSIDUS D'EXPLOITATION SYLVICOLE. Bien que cette pratique tombe en désuétude, elle peut rester nécessaire pour permettre l'entretien de certaines parcelles forestières difficiles d'accès. Cette pratique est réservée aux propriétaires forestiers, ou leurs ayant-droits.

- LES VÉGÉTAUX PARASITÉS PAR DES ORGANISMES NUISIBLES. Pour éviter la propagation de certains parasites des végétaux, le préfet peut autoriser leur destruction par brûlage. Une autorisation individuelle est nécessaire.

- LES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES. Il s'agit d'éviter la dispersion de ces végétaux, par exemple lors de leur transport en déchetterie. La liste des espèces végétales invasives dont le brûlage est autorisé en Ille-et-Vilaine est tenue à jour par le Conservatoire botanique national de Brest, disponible sur internet: www.cbnbrest.fr/site/pdf/Liste_invasive_bzh.pdf

- LES RÉSIDUS VERTS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES. Cette dérogation permet le brûlage des résidus d'entretien ou d'élagage d'arbres ou de haies situées dans le parcellaire agricole. Elle ne concerne ni les résidus de cultures, ni le bois issu de la destruction définitive de haies bocagères. Pour autant, cette pratique a vocation à disparaître à terme, au bénéfice des solutions de valorisation de la biomasse qui connaissent aujourd'hui un développement très rapide (méthanisation, filière bois-énergie).

CES DÉROGATIONS SONT STRICTEMENT ENCADRÉES

Lorsque des dérogations sont possibles, l'arrêté préfectoral encadre strictement les conditions de brûlage des végétaux :

- possible uniquement en dehors des épisodes d'alerte à la pollution atmosphérique,
- les déchets verts doivent être secs et exempts de tout mélange avec d'autres déchets
- s'assurer de l'accessibilité du site aux services d'incendie et de secours
- respecter une distance minimale de 200m des terrains boisés et landes (pour éviter tout risque d'incendie), et à plus 150m des habitations (pour limiter la gêne des riverains)
- pendant toute la durée du brûlage, le responsable doit assurer une surveillance constante et disposer de moyens d'extinction et d'alerte. Il doit également noyer le foyer une fois l'opération terminée.

NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ-LES !

Ils constituent une véritable ressource dans le cadre de l'économie circulaire. Des solutions alternatives au brûlage existent, adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangées avec les restes de repas et les épluchures de légumes, pour se transformer en amendement de qualité pour les plantes.



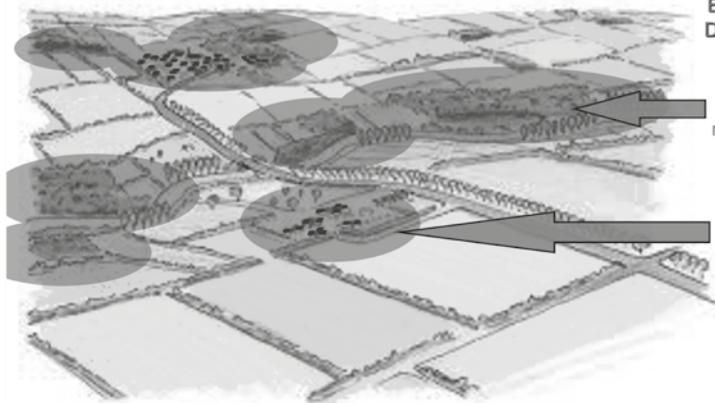
LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes dans les potagers



LA DÉCHETTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts. Ils y seront valorisés



BRÛLAGE DE RÉSIDUS D'ENTRETIEN DE HAIES BOCAGÈRES :

interdit à moins de 200 mètres des forêts et des landes

interdit à moins de 150 mètres d'habitations



VIE MUNICIPALE

« Lassy, Cap 2026 »

Des changements se sont opérés en ce début d'année 2023 au sein de notre équipe « Lassy, Cap 2026 ». Mesdames CHAUDRON Laëtitia, YA Ghislaine et KOULA Armelle ont déménagé de la commune de Lassy et ont donc présenté leur démission du conseil municipal. Nous souhaitons les remercier pour leur engagement durant 3 ans au sein du conseil municipal que ce soit en tant que conseillères dans les commissions ou en qualité d'adjointe pour Mme Chaudron. Nous avons apprécié les temps d'échanges constructifs lors des bureaux municipaux et des séances de conseil. Nous leur souhaitons plein de belles choses dans leurs nouvelles vies. Et, c'est avec le plus grand plaisir, que nous accueillons 2 colistiers qui ont accepté de nous rejoindre : Mme LAMORT Emmanuelle et Mr SOUTIF Olivier. Lors du conseil municipal du 7 avril, ils ont choisi les commissions dans lesquelles ils souhaitent s'investir. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous. Comme vous avez pu le lire dans le dossier central de ce numéro nous avons souhaité vous informer sur le projet d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Rennes-Redon qui serait susceptible de se concrétiser aux alentours de 2035/2040. Il aurait un fort impact environnemental sur notre territoire. Sinon les travaux de la boulangerie sont en cours et nous maintenons le cap !

Expression des groupes

« Lassy participatif »

« Aucune parution proposée par les élus du groupe « Lassy participatif »

VIE ASSOCIATIVE



Découverte de la plongée sous-marine

Judis 11, 25 mai et 15 juin, à 20h, piscine de la Conterie, Chartres de Bretagne. Le club de plongée Chartres-Espérance subaquatique (CESA) organise des baptêmes de plongée sous-marine ouvert à tous. Les participants doivent avoir plus de 10 ans et une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs. Inscription obligatoire. Gratuit.

Contact et réservation : cesa@cesa-plongee.org, <https://www.cesa-plongee.org/>

VIE ASSOCIATIVE

PROCHAIN TOURNOI DE FOOT

Le tournoi de foot pour le **FC Baulon Lassy** aura lieu **les 23/24 et 25 juin 2023** au complexe de Baulon.

Vendredi soir : tournoi vétérans à partir de 19h.

Samedi matin : tournoi U11/U13 à 10h.

Samedi soir : tournoi seniors à partir de 18h

Dimanche : tournoi U15/U17 à 10h



L'association Paenser les maux a 2 ans !

Le 13 mars, nous avons fêté les 2 ans de notre association Paenser les M<aux qui agit pour prévenir les violences sexistes et sexuelles en ruralité autour de Lassy. Beaucoup d'actions pour l'association durant ces 2 années :

- Des ateliers prévention enfants/ados/adultes (égalité filles-garçon, sexualité, corps, genre)
- Des ateliers reprise de confiance en soi (théâtre, sophrologie)
- Des événements et des rencontres (Festival des Courbes, Haut Parleuses...)
- Des lectures
- Des formations

Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous soutiennent !

Plusieurs événements à venir dans les prochains mois

- **Mercredi 5 avril** - après-midi : Médiathèque Guignen
Ateliers philo enfants 6/8 ans et 9/11 ans en collaboration avec Suzanne Jolys
"Suzette décolle les étiquettes"
- **Judi 11 mai** - 18h : Librairie Le Refuge de Guichen
Présentation du livre d'Aurélie Fontaine "**Ce que peuvent les garçons**"
- **Samedi 3 juin** - Festival Frenesia - Breteil
Stand Prévention Violences sexistes et sexuelles
- **Samedi 10 juin** - de 10h30 à 16h : Médiathèque Guichen
Atelier "Genre, identité de genre : on répond à vos questions !"

Envie de soutenir l'association ?

Adhésion : Par votre adhésion, vous soutenez nos projets ! Vous nous permettez (entre autre) de mettre en place de nouveaux ateliers, de rémunérer nos partenaires professionnel.les, de nous équiper en matériel, de rendre crédible notre association lors de nos demandes de subventions.

Bénévolat : Vous pouvez aussi nous donner un coup de main ponctuellement sur nos événements et nous aider à construire les nouvelles actions. Toute aide est la bienvenue !

Contactez-nous

- Par téléphone : 06 12 29 53 90 (Christelle)
- Par mail : paenserlesmaux@gmail.com
- Par courrier : Association Paenser les maux 5 rue de la Mairie 35580 Lassy
- Sur les réseaux sociaux Instagram et facebook

Christelle, Laura
Paenser les maux



BOUM EDITION 2023



Encore un carton plein pour la Boum édition 2023 de l'APE qui s'est déroulée cette année dans la salle des fêtes.

Les élèves des classes de CE1 jusqu'au CM2 se sont déchaînés sur la piste de danse. Ils ont pu profiter de gâteaux maison et de cornets de Pop Corn. L'activité tatouage paillettes a encore eu un succès fou auprès des filles et des garçons ! Cette fiesta tant attendue par les enfants est devenue une tradition à ne pas louer ! Cet événement réussi n'aurait pas pu avoir lieu sans l'action et la présence



des parents bénévoles. Merci à eux.

Nous remercions également la générosité de l'association d'aide aux devoirs pour la réservation de la salle.




Fête de l'école
1er juillet
L'APE cherche des lots
SI VOUS POUVEZ
FAIRE DON DE

**JEUX DE SOCIÉTÉ, CARTES...
JOUETS FIGURINES, BILLES...
LIVRES
OBJETS DIVERS**

POUR LES 3 - 11 ANS
EN PARFAIT ÉTAT

DÉPOSEZ VOS LOTS
SOUS L'ÉCOLE (le vendredi)
OU À LA MÉDIATHÈQUE
JUSQU'AU 14 AVRIL



Réunion publique le 22 mai pour le projet de café associatif

Ces dernières années, des cafés associatifs ont fleuri un peu partout dans le département, permettant ainsi, en créant des lieux de rencontre conviviaux, de renforcer le lien social et intergénérationnel entre les habitant.e.s et d'apporter une offre culturelle complémentaire dans des villages tel que le nôtre. La maison des associations de Lassy étant vouée à changer de destination, l'ensemble des associations de la commune ont

donc été conviées, en mars dernier, à une première réunion de présentation de ce projet.

Ceci, entre autres, dans la perspective de recueillir leurs envies et besoins en matière de lieu associatif.

A l'issue de cette présentation où les associations présentes ont pu donner leur avis et poser leurs questions, l'enthousiasme est palpable.

La réunion publique du 22 mai sera l'occasion pour tout.e.s les habitant.e.s de la commune de Lassy de découvrir les prémices de ce projet et de participer à sa conception. Car c'est avec l'ensemble des lasséen.ne.s intéressés que nous souhaitons le définir et le construire.

Qu'attendons-nous du café associatif de Lassy ? un lieu pour

organiser des café-tricots ? Café littéraire ?, un repair-café ?, des parties de belote ?, des veillées contées ?, des spectacles ? ...

Les possibilités sont infinies, c'est donc à nous, habitant.e.s, de les déterminer et de les mettre en oeuvre.

Aussi, l'association La Synergie et les associations lasséennes engagées dans ce projet vous propose une ...

Réunion Publique - Lundi 22 mai - Salle polyvalente (en face de la médiathèque) - à partir de 19h30

Venez nombreux pour rendre ce projet possible

Réunion d'atatoire sous forme d'auberge espagnole. Le principe est simple : chacun apporte une boisson, un plat, un morceau de fromage à partager - Les enfants (sous surveillance) sont les bienvenus. Vous pouvez d'ores et déjà découvrir l'idée de projet sur le site du budget participatif du département

<https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/project/budget-participatif/collect/vos-idees-pour-lille-et-vilaine/proposals/un-cafe-associatif-a-lassy>

Ainsi que les projets similaires qui ont vu le jour dans le département :

<https://tinyurl.com/2p88t3h9>

Pensez aussi à voter sur ce site, entre le 1^{er} et le 30 juin, afin de soutenir les initiatives de votre

commune et permettre que ces projets puissent bénéficier d'une subvention.

Si vous êtes intéressés, mais pas disponible le 22, n'hésitez pas à nous envoyer vos idées, envies et coordonnées à **lassynergie@gmx.fr**

<https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/project/budge...>



GOÛTER DANSANT DES AINÉS

Le dimanche 5 mars a marqué le renouveau avec un goûter festif organisé par le CCAS gratuit pour les aînés de la commune de 70 ans et plus afin de renouer avec les temps de rencontres organisés avant le COVID. C'est avec plaisir que 65 convives se sont retrouvés pour déguster une farandole de gâteaux concoctés par Guillaume le chef du restaurant municipal, et, dressée par 4 jeunes qui ont ensuite assuré le service, sous l'œil bienveillant de Yann l'animateur. Vin pétillant, boissons chaudes ont agrémenté le tout. Cet après-midi a été ponctué de chansons, jeux collectifs, et danses, animés par Laurent du « Cabaret d'un soir ». Un pur moment de bonheur, de joie de se retrouver et un partage intergénérationnel réussi. On se dit vivement le prochain repas de fin d'année pour se retrouver à nouveau pour un moment festif.



Merci aux membres du CCAS pour l'organisation, au chef pour son goûter gourmand, aux jeunes et Yann pour leur bienveillance, et, merci au Pont de Pierres pour les compositions florales.





MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Moulin du BIGNON

LASSY



Rendez-
vous
aux
Jardins
02
— 04 juin
2023

20^e édition

LES MUSIQUES DU JARDIN

rendezvousauxjardins.fr
#RdvJardins



Illustration : Charlotte Gastaut / Corbis - 3 Photos